

Annexe 1 – Note conceptuelle

Préparation d'un Plan de Contingence Communal

Contexte de l'institution promotrice et éléments préalables

Créée par Dahir Royal en 1957, le Croissant Rouge Marocain est une association bénévole de secours, auxiliaire des autorités civiles et militaires, comptant 40 000 volontaires à travers tout le pays. En tant qu'auxiliaire des pouvoirs publics, le CRM soutient les organismes de l'État tout en conservant sa neutralité et son indépendance en se conformant aux principes et valeurs du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

Le Croissant-Rouge marocain met actuellement en œuvre un plan de réponse et de rétablissement pour soutenir les personnes touchées par le tremblement de terre de Marrakech-Safi (septembre 2023). Ce plan comprend des aspects de secours (distribution de biens de première nécessité), d'abris, d'eau, d'assainissement et d'hygiène, de santé communautaire, de premiers secours et de soutien psychosocial, ainsi que de réduction des risques de catastrophe par le biais d'approches communautaires et participatives. Les activités sont implémentées avec l'appui de ses partenaires (CRA, CRE, CRF, CRQ, FICR, etc.)

Le tremblement de terre a non seulement mis en évidence la nécessité immédiate d'une réponse efficace aux catastrophes, mais a également souligné l'importance de mesures proactives de réduction des risques et de préparation. Comme souligné par l'Institut Royal des Etudes Stratégiques dans son Rapport de Synthèse des Travaux de la Journée de réflexion prospective : Catastrophes naturelles : capacités d'anticipation du Maroc et orientations de politiques publiques au plan économique, financier, social et environnemental, «... *Parmi les enseignements du séisme d'Al Haouz, l'action des acteurs institutionnels et non institutionnels a été ralentie et parfois entravée dans un contexte d'urgence par une planification territoriale des risques et de gestion de crise déficiente dans les zones rurales et isolées ...*»^{1 2}

Dans ce contexte, le Croissant-Rouge marocain a donc décidé de mettre un accent particulier sur le renforcement des capacités des parties prenantes du système de gestion des risques de catastrophes, afin de créer les conditions qui puissent permettre répondre rapidement et efficacement aux catastrophes futures tout en atténuant les risques et en réduisant les vulnérabilités des communautés et - par cela - contribuer à renforcer la résilience.

Contexte thématique

Les désastres, souvent exacerbés par les effets du changements climatiques, génèrent des retombées néfastes sur le plan du développement durable avec un impact plus marqué pour les femmes, les enfants et les personnes en situation de vulnérabilité. Souvent les désastres génèrent

¹ https://www.ires.ma/sites/default/files/docs_publications/rapport-de-synthese-journee-catastrophes-naturelles_ires_12octobre-2023.pdf

² <https://leseco.ma/maroc/gestion-des-catastrophes-naturelles-lires-pointe-du-doigt-la-gouvernance-publique.html>

une fracture entre le territoire et la population qui y réside et produisent des flux migratoires qui pourrait retarder la phase de redressement.

Conscients de l'impact négatif causé par les désastres, les autorités et les institutions ont de plus en plus parié sur l'augmentation de la résilience. De ce fait, au cours des dernières années, la réduction des risques de catastrophe a progressé sur le plan mondial, régional, national et/ou local.

Les efforts de réduction des risques de catastrophe sont un investissement rentable en termes de prévention des pertes futures et la gestion efficace des risques de catastrophe contribue au développement durable³.

Al égal que d'autres pays, au cours des dernières années le Maroc a investi de manière significative dans l'amélioration de ses capacités dans le domaine de la gestion des risques de catastrophe.

En fait, le Maroc a revu sa politique en Réduction de Risques de Catastrophes depuis 2014, par le passage d'une approche curative axé sur l'intervention au moment de la crise vers une approche préventive privilégiant la réduction de la vulnérabilité et le renforcement de la résilience⁴.

S'alignant aux objectifs du Cadre d'action de Sendai pour la RRC (2015-2030), le Maroc a adopté une Stratégie Nationale de Gestion des Risques de Catastrophes Naturelles (SNGRCN) couvrant la période de 2020 à 2030, présentée au Conseil du Gouvernement le 4 février 2021, avec ses plans d'actions prioritaire (2021-2023) et opérationnel (2021-2026), qui englobe 18 programmes, 57 projets et 165 actions⁵.

Le Royaume du Maroc - dans le cadre d l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Cadre d'Action de Sendai pour la Réduction des Risques de Catastrophes 2015-2030 – établit que « *toute politique de gestion des risques doit être accompagnée localement d'un renforcement des institutions et de compétences, ceci contribuerait au développement d'un environnement institutionnel pour la participation de la communauté et potentiellement pour la mobilisation d'une participation élevée de la société civile et privée, dans la gestion des catastrophes. Ainsi qu'à travers la promotion du cadre de conventions et de partenariat et le renforcement de la décentralisation et la déconcentration. Sans négliger la dotation des secteurs vitaux en moyens humains et matériels et la construction de centres de secours de proximité, et ce, en collaboration avec un ensemble de partenaires locaux (conseils régionaux, provinciaux et communaux...) publics et privés* »⁶.

La réduction des risques de catastrophes concerne donc l'ensemble des acteurs centraux, régionaux et territoriaux qui sont appelés à coordonner et mutualiser leurs efforts pour prendre les mesures et décisions appropriées. En effet, le succès de la réduction des risques dépend d'une bonne gouvernance à tous les niveaux, c'est ainsi que l'importance du renforcement de capacités en matière de gestion des risques et l'instauration d'une véritable prise de conscience du risque de tous les acteurs concernés s'avère nécessaire.

Contexte et cadrage

³ https://www.unisdr.org/files/43291_frenchsendaiframeworkfordisasterris.pdf

⁴ <https://sendaiframework-mtr.undrr.org/media/87674/download?startDownload=20240925>

⁵ <https://sendaiframework-mtr.undrr.org/media/87674/download?startDownload=20240925>

⁶ <https://sendaiframework-mtr.undrr.org/media/87674/download?startDownload=20240925>

Le Plan de Contingence Communal s'insère de manière stratégique dans les outils de gestion territoriale de la commune, notamment dans le contexte de la gestion des risques et des catastrophes.

Dans le cadre d'un travail qui nécessite de l'implication des parties prenantes (élus, autorités locales, société civile, services techniques, etc.) le plan de contingence définit :

- Les scénarios de risques (inondations, séisme, sécheresse, glissements, etc.)
- Les moyens disponibles (au niveau logistique, équipement, ressources humaines, etc.)
- Les rôles et les responsabilités des parties impliquées
- Les actions à mener dans en fonction des scénarios qui se présentent

Le plan de contingence communal constitue un outil opérationnel qui cherche à faciliter la mise en œuvre d'une réponse rapide lors d'un événement imprévu et s'intègre en complémentarité aux autres outils de gestion territoriale, notamment :

- Avec le Plan d'Action de la Commune en renforçant l'axe de résilience et de préparation aux risques.
- Avec les Plan provinciaux, régionaux et nationaux de gestion des risques

Objectif global

- Renforcer les capacités des autorités au niveau d'une commune dans la gestion de risques de désastres et d'adaptation au changement climatique.

Livrables

- Un plan de contingence communal qui inclut la dimension de gestion des risques de catastrophes et d'adaptation aux changements climatiques.
 - Parmi les outils qui composent le plan, il faut prévoir les cartes communales des risques climatiques (inondations, sécheresse, incendies, etc.)
- Capitalisation des bonnes pratiques ainsi que des dynamiques visant l'intégration des perspectives de gestion des risques de catastrophes/ adaptation aux changements climatiques dans le processus d'élaboration du plan de développement au niveau des collectivités territoriales

Principales activités à mener

- 1. Préparation et Prévention**
 - Mettre en place des systèmes d'alerte précoce et de surveillance.
 - Former et informer les citoyens sur les mesures de sécurité à adopter.
 - Élaborer des protocoles d'évacuation et de mise à l'abri.
- 2. Réponse Immédiate**
 - Définir des équipes d'intervention d'urgence et leurs responsabilités.
 - Assurer la disponibilité des ressources nécessaires (matérielles et humaines).
 - Coordonner les actions avec les services d'urgence locaux, régionaux et nationaux.
- 3. Gestion de la Crise**
 - Centraliser la communication et l'information pour éviter la panique.

- Maintenir un accès sécurisé aux services de santé et d'urgence.
 - Protéger les infrastructures critiques et maintenir les services essentiels.
4. **Récupération et Reconstruction**
- Évaluer les dégâts et déterminer les priorités de reconstruction.
 - Fournir un soutien psychologique et matériel aux personnes affectées.
 - Mettre en œuvre des mesures pour renforcer la résilience de la commune face à de futures crises.

Résultats Attendus

- **Amélioration de la Préparation Communautaire :**
 - Sensibilisation accrue des habitants aux risques potentiels et aux mesures de sécurité.
 - Augmentation du nombre de formations et d'exercices de simulation effectués.
- **Réponse Efficace et Coordonnée :**
 - Réduction des temps de réponse en cas d'urgence.
 - Coordination optimale entre les différents acteurs de la gestion de crise.
- **Réduction des Dommages et Pertes :**
 - Diminution des pertes humaines et matérielles grâce à une préparation adéquate.
 - Limitation des interruptions des services publics et des activités économiques.
- **Récupération Rapide :**
 - Réhabilitation rapide des infrastructures endommagées.
 - Soutien efficace aux populations affectées pour un retour à la normale dans les meilleurs délais.

Travail Proposé

Pour réaliser ce travail, il est essentiel de mobiliser une équipe multidisciplinaire composée de personnes expertes en (i) gestion des risques, (ii) gestion et renforcement de structures administratives. La méthodologie doit considérer la participation active des parties impliquées, notamment les responsables municipaux, les représentants des services de secours, les représentants de la communauté, etc... La collaboration et la communication sont des éléments clés pour assurer le succès du plan de contingence.

Le travail proposé sera réalisé suivant les étapes suivantes :

1. Analyse et Évaluation des Risques

- **Objectif :** Identifier et évaluer les risques potentiels auxquels la commune peut être confrontée.
- **Travail à Proposer :**
 - Réaliser une cartographie des risques (catastrophes naturelles, accidents industriels, risques sanitaires, etc.).
 - Analyser les données historiques et les scénarios potentiels de crise.
 - Engager des consultations avec les parties prenantes locales (habitants, entreprises, services de secours, etc.).

2. Développement de Stratégies de Prévention

- **Objectif :** Développer des mesures préventives pour minimiser les risques identifiés.
- **Travail à Proposer :**
 - Élaborer des campagnes de sensibilisation et de formation pour la population.
 - Mettre en place des systèmes d'alerte précoce et des protocoles de communication.
 - Définir des procédures pour la maintenance des infrastructures critiques.

3. Planification de la Réponse d'Urgence

- **Objectif :** Définir les actions à entreprendre immédiatement après la survenue d'une crise.
- **Travail à Proposer :**
 - Créer des équipes d'intervention d'urgence avec des rôles et des responsabilités clairs.
 - Développer des plans d'évacuation et des points de rassemblement sécurisés.
 - Assurer la disponibilité et l'accès aux ressources nécessaires (matériels de secours, abris, etc.).

4. Mise en Place des Protocoles de Gestion de Crise

- **Objectif :** Assurer une gestion coordonnée et efficace pendant la crise.
- **Travail à Proposer :**
 - Établir un centre de coordination de crise avec des procédures de communication centralisées.
 - Définir les protocoles de prise de décision rapide et de mobilisation des ressources.
 - Maintenir la continuité des services publics essentiels (eau, électricité, soins de santé).

5. Planification de la Reprise et de la Reconstruction

- **Objectif :** Planifier les actions post-crise pour permettre une reprise rapide.
- **Travail à Proposer :**
 - Évaluer les dommages et prioriser les actions de reconstruction.
 - Mettre en place des programmes de soutien psychologique et matériel pour les victimes.
 - Développer des plans de reconstruction résilients pour renforcer les infrastructures.

6. Formation et Exercices de Simulation

- **Objectif :** Préparer les équipes et la population à réagir efficacement en cas de crise.
- **Travail à Proposer :**
 - Organiser des sessions de formation pour les équipes d'intervention et les responsables locaux.
 - Réaliser des exercices de simulation réguliers pour tester et améliorer les procédures.
 - Évaluer les exercices et ajuster les plans en conséquence.

7. Mise en Place et Suivi du Plan

- **Objectif :** Assurer la mise en œuvre et le suivi continu du plan de contingence.
- **Travail à Proposer :**
 - Développer des indicateurs de performance pour évaluer l'efficacité des actions.
 - Réaliser des audits réguliers et des mises à jour du plan en fonction des retours d'expérience.
 - Maintenir un dialogue constant avec les parties prenantes pour assurer l'adaptabilité du plan.

Nom du Chargé de programme

Croissant Rouge marocain en partenariat avec la CR espagnole et la commune choisie comme pilote par la province d'Al Haouz.

Méthodologie

La préparation d'un plan de contingence communal est une démarche essentielle pour assurer la protection des habitants et des infrastructures d'une commune en cas de catastrophe ou de crise majeure. Voici la méthodologie à suivre pour élaborer un tel plan :

- **Constitution d'un comité de pilotage :** Former une équipe pluridisciplinaire incluant des représentants des services municipaux, des secours, des entreprises locales, et des associations.
- **Définition des objectifs :** Fixer des objectifs clairs pour la sauvegarde de la population, la protection des biens et la continuité des services essentiels.
- **Élaboration du plan :**
 - **Plan d'évacuation :** Définir des itinéraires sûrs et des points de rassemblement.
 - **Plan de communication :** Mettre en place des moyens de communication pour alerter et informer la population (sirènes, SMS, réseaux sociaux).
 - **Ressources et équipements :** Identifier et inventorier les ressources disponibles (abris, matériel de secours, stocks alimentaires) et les besoins en équipements supplémentaires.
- **Evaluer les risques et définir les zones à risque**
- **Recenser les risques majeurs**
- **Sensibiliser de la population :** Organiser des campagnes d'information et de sensibilisation pour informer les habitants des risques et des comportements à adopter.
- **Formations et exercices :** Mettre en place des sessions de formation pour le personnel communal et les bénévoles, et organiser des exercices de simulation pour tester et améliorer le plan.
- **Assurer la collaboration interservices :** Assurer la coordination entre les différents services municipaux, les services de secours, les entreprises et les associations.
- **Partenariats avec les autorités régionales et nationales :** Travailler en étroite collaboration avec les provinces et wilaya, les services de l'État et les agences spécialisées.
- **Évaluation continue :** Mettre en place des indicateurs pour évaluer l'efficacité du plan.

- **Mises à jour régulières** : Réviser et actualiser le plan régulièrement en fonction des nouvelles informations, des retours d'expérience et des changements dans le contexte local.
- **Documentation du plan** : Rédiger un document détaillé du plan de contingence communal, incluant toutes les procédures et les informations pertinentes.
- **Communication avec les parties prenantes** : Assurer une communication continue avec les parties prenantes pour maintenir l'engagement et la coopération.